Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260908-2026_067-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Mains levées Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du : 10/09/2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, Mme HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, M. HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, ÉON Patrice.
Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAYON Hélène à M. FRIN, Mme HAMON Marie-Claire à M. CAILLEAU Claude, Mme TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON, M ; GRIGNON Éric à M. GENDRY Pierrick, M. POSSON Rémi à Mme VÉRÉ Martine.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

2026-067 – REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION HORAIRE DES VACATIONS CONCERNANT LA DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires dans les conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,

- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,

- Remuneration attachée à l'acte.

Par délibération en date du 24 septembre 2018 (délibération 2018-072), le conseil municipal a autorisé le recrutement d'un vacataire pour la distribution du bulletin municipal qui s'effectue en moyenne tous les deux mois et fixait la rémunération horaire de chaque vacation à 12.25€ brut.

Considérant que le SMIC horaire a été revalorisé au 1er juin 2026 à hauteur de 12.31€.

Il est donc proposé de fixer ce taux de rémunération à 12.31€ au lieu de 12.25€.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

– FIXE la rémunération horaire ce chaque vacation à 12.31€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY